

Paris, le 3 octobre 2016

ND/CV

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions de votre courrier conjoint avec la ministre du Logement, en date du 16 septembre 2016, dans lequel vous portez à notre connaissance des éléments d'information relatifs au démantèlement du campement de Calais et à l'ouverture de centres d'accueil et d'orientation (CAO) dans les territoires.

Depuis le début de la crise migratoire inédite que connaissent l'Europe et la France, l'AMF n'a eu de cesse d'affirmer l'impératif de solidarité avec les réfugiés fuyant les zones de guerre et de violences tout en rappelant que la politique de l'asile, et plus largement de l'immigration, relève des compétences de l'Etat qui doit notamment en assumer la responsabilité administrative et financière. Des maires ont conduit de nombreuses actions, depuis le début de la crise, pour gérer avec responsabilité et solidarité cet afflux migratoire exceptionnel, que ce soit dans le cadre du dispositif national de localisation des réfugiés ou celui des opérations de mises à l'abri des migrants.

Suite à la décision du gouvernement de procéder au démantèlement de ce campement avant la fin de l'année, l'AMF réitère la solidarité de l'ensemble des communes de France avec les communes du Calaisis confrontées à une situation insoutenable dont il convient de trouver une solution au plus vite.

Néanmoins, nous demandons le respect de l'engagement du gouvernement pour que le schéma national, mis en œuvre par les préfets, se fasse dans une démarche de dialogue et de concertation préalable avec les élus.

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 - PARIS

L'ouverture de CAO dans les territoires pour mettre à l'abri les migrants de Calais doit également reposer sur les principes d'une répartition géographique équilibrée, tenant compte des données économiques, sociales et démographiques et d'une concertation étroite avec les élus locaux afin de faciliter l'acceptabilité de cet accueil par la population de leur territoire.

Aussi, après en avoir délibéré lors de son récent Comité directeur, l'AMF demande que les préfets travaillent en liens directs avec les associations départementales de maires dans l'élaboration des schémas de répartition des migrants à l'échelle des départements, ce qui facilitera l'information indispensable des élus locaux et leur connaissance plus fine du maillage territorial des CAO.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Amitié.


André LAIGNEL
Premier Vice-Président délégué



François BAROIN
Président

